

## Il se fait trancher la gorge à la Queue d'Arve

La victime a eu l'artère jugulaire tranchée. Un suspect, prévenu de tentative de meurtre, est sous les verrous.

Fedele Medicino  
Publié: 14.09.2018, 15h35

• | ☰ | ☰



Un suspect a été entendu dans les locaux du Ministère public genevois.  
Georges Cabrera

À Genève, les agressions devant les boîtes de nuit se multiplient ces derniers mois et inquiètent les spécialistes de la sécurité (nos éditions d'hier). La «Tribune de Genève» vient de prendre connaissance de nouvelles violences survenues au début du mois. «Mon client était à trois minutes de la mort», indique Me Robert Assaël. L'avocat genevois défend un homme de 20 ans qui a eu l'artère jugulaire tranchée au cours de la nuit du 5 au 6 septembre à proximité de La Parfumerie, un établissement situé dans le secteur de la Gravière, à la Jonction.

### Deux mois en détention

Selon nos renseignements, A., un prévenu âgé d'une vingtaine d'années, se retrouve sous les verrous. Contestant avoir tranché la gorge du plaignant, il est néanmoins prévenu de tentative de meurtre. Le Tribunal des mesures de contrainte a ordonné sa mise en détention provisoire pour deux mois.

À ce stade de la procédure menée par la procureure Anne-Laure Huber, les versions des protagonistes divergent, notamment en raison d'un contexte de bagarre générale. Mais l'audition, cette semaine, du frère aîné de la victime permet déjà d'y voir un peu plus clair. Alcoolisé ce soir-là, l'homme, né en 1990, est contacté par le plaignant, qui passe la soirée au Village du Soir, à la Praille. Sa voix au téléphone tremble. Apeuré, il appelle son grand frère à l'aide en lui expliquant avoir été agressé par une bande des Pâquis ou de la Jonction. Ni une ni deux, son «protecteur» déboule sur place avec des amis. Mais le jeune homme n'y est plus. Un fait que lui confirme un vendeur qui lui a refusé l'entrée.

### Le passeport du suspect

Il rappelle immédiatement son frère qui, lui, s'est rendu au chemin de la Gravière, non loin de La Parfumerie. Il affirme qu'un groupe l'attend. Rebelote, son frère arrive sur place avec des amis et constate que son frère est seul et qu'il a le visage tuméfié. Le groupe se rend avec lui aux abords de La Parfumerie. Probablement pour retrouver les agresseurs. C'est à ce moment-là, selon le grand frère, qu'un échange de coups a lieu entre le plaignant et un jeune. Pour une raison mystérieuse. Puis une bagarre générale éclate. Une bagarre à laquelle participent visiblement les amis des uns et des autres.

Le frère, interrogé le 12 septembre, accuse alors A. d'avoir porté un «coup circulaire» à la victime. Dans le feu de l'action, le frère parvient à s'emparer du passeport du suspect. Prompt à recueillir des «preuves», il n'arrive pourtant pas à se souvenir de tous les faits. Il affirme ne pas avoir vu si le prévenu avait «quelque chose dans la main ou pas» en frappant. Il se rappelle en revanche d'un autre homme portant un tesson et s'étonne au passage de ne pas le voir dans la salle d'audience cette semaine. Toujours est-il que la victime, blessée au cou, se vide de son sang. Ni une ni deux, le jeune homme est conduit par son frère et ses amis à l'hôpital.

Entendu, un autre prévenu explique que A. n'a pas frappé la victime. Il soutient même l'avoir vu recevoir des coups de plusieurs personnes. Quid de la version de A.? Il explique avoir fait la file devant un établissement. Il aurait vu une fille se faire agresser par deux individus. Parmi eux se trouvait, selon lui, le plaignant. A. dit être intervenu pour calmer le jeu. Avec succès. Un peu plus tard, il revoit le plaignant avec ses amis se diriger vers un groupe et en venir aux mains. Là encore, A. déclare avoir tenté de jouer les médiateurs. En vain cette fois. Il affirme même avoir reçu des coups de la part du groupe, sans en avoir administré. Vraiment? Pour lever les nombreuses zones d'ombre de ce dossier, la procureure devra encore entendre bien des protagonistes de cette soirée sanglante. A noter que A., étudiant à Genève, n'a pas d'antécédents judiciaires.

### Pas un club

Gérant du théâtre de la Parfumerie, Jeremy Verlooven conteste que les faits aient eu lieu devant son établissement comme le mentionnent en audition le prévenu et le plaignant. «Tout le monde pourra vous dire que l'ambiance qui règne à la Parfumerie est toujours populaire, sereine, multi-générationnelle et que nous avons que très rarement des problèmes avec nos clients, et encore moins des bagarres générales avec couteaux ou tesson de bouteille.» Pour le gérant, la confusion vient du fait qu'il y a un autre établissement public dans le même secteur de la Gravière: «D'ailleurs, notre établissement était fermé cette nuit-là»

Contacté, l'avocat, Me Dimitri Tzortzis, se refuse à tout commentaire à ce stade de la procédure. Me Assaël, lui, rappelle que son client «a failli être égorgé, froidement et sans scrupule. À trois minutes près, il était mort. Il a subi de longues opérations et doit en affronter encore une prochainement. Il a un côté du visage paralysé et il est à craindre qu'il garde des séquelles irréversibles.» Pour l'avocat, cette nouvelle agression «démontre que, contrairement à ce que certains politiques essaient de faire croire, la violence gratuite augmente à Genève. Il faut absolument l'éradiquer par une meilleure prévention et que les jeunes apprennent que la violence n'est pas un mode de communication.»

Cet article a été automatiquement importé de notre ancien système de gestion de contenu vers notre nouveau site web. Il est possible qu'il comporte quelques erreurs de mise en page. Veuillez nous signaler toute erreur à [community-feedback@tamedia.ch](mailto:community-feedback@tamedia.ch). Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.

### Les plus lus



Live Drame de Crans-Montana

Toutes les victimes

décédées ont été

identifiées

Vers le Ticker →



Drame de Crans-Montana

Au moins cinq jeunes

Genevois comptent

parmi les blessés



Drame de Crans-Montana

Un post de Mauro Poggia

provoque l'indignation

de Lionel Halperin



Drame de Crans-Mon-

ta mousse pho-

inflammable, u-

lambda dans le

marci